N° INSEE: 32411 Exercice 2023 MAIRIE DE SANSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023-11-01

Date de convocation: 2 novembre 2023

VOTES

Nombre de membres en exercice: 7

Pour: 5

Nombre de membres présents :

5

Contre: 0

Nombre de suffrages exprimés :

5

Abstention: 0

Le six novembre 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS,

Jacques SONILHAC Procurations: néant

Absents : néant

Excusés: Nicolas DUROU et Hélène BARBOT Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes pour prévoir de type de demandes.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

Pour une journée :

- 50 € pour les habitants de la commune
- 50 € pour les associations extérieures
- 150 € pour les personnes extérieures

Pour 2 jours:

- 80 € pour les habitants de la commune
- 100 € pour les associations extérieures
- 300 € pour les personnes extérieures

Pour une utilisation hebdomadaire par une association Sansanaise: participation aux fluides:

- 50 € pour une utilisation hebdomadaire
- 100 € pour deux utilisations hebdomadaires

Transmis à la Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le 13 novembre 2023

Pour une utilisation hebdomadaire par une association extérieures à la commune :

- 200 € pour une utilisation hebdomadaire
- 400 € pour deux utilisations hebdomadaires

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit. Pour extrait certifié conforme.

COURRIER ARRIVEE LE

15 NOV. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Le Maire,

Jacques SONILHA

Transmis à la Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le 13 novembre 2023